

## **TOGO : ATTRIBUTION DES LICENCE 4G – DU TRES HAUT DEBIT MOBILE EN PERSPECTIVE POUR LES CONSOMMATEURS TOGOLAIS**

**Lomé, le 24 aout 2016** - Le Ministre des Postes et de l'Economie Numérique, Madame Cina Lawson a obtenu du gouvernement, l'autorisation d'engager des négociations avec les opérateurs de téléphonie mobile du Togo, pour l'attribution de licences 4G.

En offrant aux consommateurs internet des débits pouvant dépasser 100 Mbits/s, la technologie 4G améliorera immédiatement la qualité de service. De plus, en permettant une diversification de l'offre sur le marché, cette arrivée renforcera la concurrence et favorisera une baisse des prix.

Répondant au besoin d'un internet haut débit de qualité tel qu'exprimé par les consommateurs, cette initiative s'inscrit dans la stratégie d'accélération du développement de l'internet au Togo.

Elle fait en effet suite à l'obtention d'une licence 3G par l'opérateur Togo cellulaire en 2009, à l'extension à la 3G de la licence de Moov en janvier 2016 et à la signature de nouveaux cahiers des charges pour les deux opérateurs avec de fortes obligations de qualité de service et d'investissements.

Cette stratégie a déjà donné lieu à de premiers résultats significatifs. Outre une baisse des prix ainsi que des débits supérieurs offerts, la disponibilité de l'internet haut débit dans la ville de Lomé et sur une grande partie du territoire national est améliorée. De plus, alors que l'opérateur Moov a lancé son offre 3G en août 2016, le renforcement du réseau 3G de Togo Cellulaire a d'ores et déjà permis de doubler le taux de pénétration de l'internet en 2015.

En autorisant ainsi l'octroi de licences 4G aux opérateurs mobiles du Togo le même jour que l'attribution de nouvelles licences FAI (Fournisseurs d'Accès Internet), le gouvernement a affiché son choix d'accorder au secteur des TIC en général, et à l'internet en particulier, une attention et une place de choix dans le processus de développement de notre pays.

**Contact presse** : Commi Nassini ; [commi.nassini@postel.gouv.tg](mailto:commi.nassini@postel.gouv.tg)

**Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.